



FGTE
CHEMINOTS

ALERTE RELEVAGE! LA CFDT MAINTIENT LA PRESSION

Ouverture à la concurrence, filialisation du FRET, remplacement des wagons de secours, retard à la livraison des 2RP en substitution des wagons de secours... sont autant de raisons d'inquiétudes pour les agents du matériel et les cadres traction, viscéralement attachés à l'activité de relevage et de dégagement du matériel.

LA CFDT AGIT EN MULTIPLIANT LES ACTIONS ET SE MOBILISE AUX CÔTÉS DES AGENTS DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION SUR LES SUJETS SUIVANTS :

➔ Le parc de wagons de secours :

La CFDT cheminots demande **des moyens équivalents et en quantité suffisante** en remplacement de ces wagons arrivés en fin de vie. Les 2 RP qui seront livrés (un prototype en cours) **doivent intégrer les obligations légales** liées à la réglementation actuelle (vestiaires, agrès, ...). Ils doivent disposer d'une solution de **traction autonome** et facilement mobilisable en cas de sortie.

➔ Des garanties sur l'avenir :

Pour la CFDT Cheminots comme pour les agents, la direction doit définir le **modèle juridique** qui permettra aux agents transférés, en filiale dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, ou dans le cadre de la filialisation du FRET, de **poursuivre leur activité de relevage**. Cela concerne les agents du matériel, mais aussi les cadres traction affectés à cette activité.

➔ Du personnel qualifié et formé :

Pour la CFDT Cheminots comme pour les agents concernés, la mise en œuvre du relevage doit être confiée à des **spécialistes**. Les agents issus du **matériel** disposent pleinement des compétences requises. Les **cadres traction** disposent aussi de compétences indispensables sur un chantier de relevage. L'intégration d'équipes C2Mi pour faire face à des situations complexes doit se faire avec parcimonie en gardant une **structure Matériel prépondérante**.

➔ Une meilleure reconnaissance du rôle de chef d'équipe relevage :

La CFDT cheminots demande que les chefs d'équipe relevage puissent **accéder à la classe 5**. Cette classe 5 doit être attribuée hors cadre d'organisation dans le seul but de reconnaître **la responsabilité, les compétences et le travail supplémentaire** que représente cette charge particulière.

CONTACTS :

FABRICE CHAMBELLAND
fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org

DAVID CREN
david.cren@cfdt@gmail.com

**POUR SIGNER
LA PÉTITION
SCANNE OU
CLIQUE SUR
LE QR CODE**



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



CFDTCheminots_officiel